

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept février, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Absent avec pouvoir : Jean-Pierre ANGELIER

Délibérations

1. Redevance 2018 pour occupation du domaine public par la terrasse du Randonneur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2018 : **50 € pour l'année 2018.**

Adoptée à l'unanimité

2. Droits de place pour le marché estival 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2018 :

- 1 emplacement pour 1 commerçant : **15 € pour l'année.**

Adoptée à l'unanimité

3. Locations – tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018

Locations	2018
Appartement Mairie	223,96 €
Appartement Ecole	450,00 €
Studio foyer ski fond	350,00 €
Alpages	
Combeau / Charbonnier / Chamousset	Les prix sont fixés par arrêté préfectoral
Charbonnier	
Chamousset	

Adoptée à l'unanimité

4. Tarifs cimetièrre 2018

M. Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs de concession du cimetière 2018 comme suit :

- concession de 3 m² (concession individuelle, concession familiale ou collective) : **700 €**
- columbarium (1 case) 30 ans : **500,00 €.**

Adoptée à l'unanimité

5. Tarifs coupe affouagère 2018

M. le Maire rappelle le code forestier relativement au mode de partage de l'affouage et à la fixation du tarif de retrait. Après délibération, le Conseil municipal décide que :

- le prix de vente est fixé à 45 € HT par m³ pour l'affouage 2018 ;
- les conditions d'attribution pour l'année 2018 sont les suivantes :
 - Le partage se fera par foyer pour les résidents permanents.
 - Le partage se fera par foyer pour les résidents secondaires, mais ils n'en bénéficieront qu'une année sur deux.
 - Le bénéfice de l'affouage s'entend par feu sur la commune exclusivement.
 - La date d'enlèvement des grumes sera déterminée au moment de l'inscription.

Commentaire : Inscription pour la coupe dès maintenant et coupe uniquement en fonction des demandes.
Les lots habituellement offerts par la commune contre services seront délivrés sur pied.

Adoptée à l'unanimité

6. Tarifs menus produits forestiers 2018

Bois de chauffage sur pied	2018
Habitants Chichilienne / prix du m ³	10,00 €

Adoptée à l'unanimité

7. Tarifs 2018 aire naturelle de camping de Richardière

- **Tarif adulte** (à partir de 13 ans) par personne, pour une nuit : 7,50 €
(1 jeton pour douche compris)
- **Tarif enfant jusqu'à 12 ans inclus**, par enfant, pour une nuit : 4,50 €
(1 jeton pour douche compris)
- **Accompagnateur de groupe d'enfants** (sur la base de 1 accompagnateur pour 8 enfants) :
gratuit (1 jeton pour douche compris).

Adoptée à l'unanimité

8. Tarifs 2018 aires d'accueil camping cars Passières et Richardière

Le prix du stationnement des camping cars sur les aires d'accueil de Passières et de Richardière s'élève à : **5 € par nuitée**

Adoptée à l'unanimité

9. Tarifs 2018 location salle polyvalente aux habitants et associations de Chichilienne

M. le Maire propose au Conseil municipal qu'un tarif préférentiel de location de la salle polyvalente soit appliqué aux associations dont le siège social et les activités sont à Chichilienne et aux habitants de Chichilienne. Ce tarif est fixé à **320 €** pour l'année 2018. Si la salle n'est pas rendue propre, un forfait de **200 €** pour le ménage sera appliqué.

Adoptée à l'unanimité

10. Tarifs 2018 loyers gîte et salle polyvalente

M. Le Maire propose au Conseil Municipal que les tarifs des loyers du gîte du Mont Aiguille et de la salle polyvalente soient indexés sur l'indice du coût de la construction, en accord avec la réglementation.

- Salle polyvalente **330 € HT**
- Gîte du Mont Aiguille **920 € HT**.

Adoptée à l'unanimité

11. Tarifs eau et assainissement 2018

Vote reporté à la prochaine réunion du Conseil

Divers

1. Réponse de la DDT suite à la demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée pour la parcelle cadastrée I n° 1112

Réponse négative des services instructeurs : une partie du terrain a été englobée dans une déclaration à la PAC.

Refaire le tracé PAC pour l'année 2018 et relancer le dossier pour un nouveau passage en commission, la demande de CU devant être faite au nom de l'agriculteur.

2. Demande de subventions

Intempéries : autoriser le maire à faire les demandes de subventions pour les travaux à réaliser suite aux intempéries.

3. Intervention de Gilles Dallaporta et Christian François

Point sur les manifestations prévues à la Nécropole le 22 juillet 2018 :

- au Pas de l'Aiguille si temps le permet, sinon aux Fourchaux
- Une demande d'intervention de la Patrouille de France a été faite.
- plan de communication. à mettre en place
 - informer population : réunion publique rapidement. A Chichi et à Mens.
 - Proposition : 3 mars à 10h pour Chichi.
 - appel aux volontaires pour organisation en amont et sur place
 - info auprès du PNRV et des alpagistesMichel propose de mettre en place un calendrier
 - Prévoir articles dans la presse
 - en avril en résonance avec des évènements similaire
 - en mai : course de la Résistance
 - en juin : « Batailles des Cailloux » et/ou rapprochement avec bataillon de Varces autour de la thématique du Débarquement
 - en juillet : en écho avec la proclamation de la République Libre du Vercors.
- Pour le 22 juillet, il est envisagé des lectures par 27 figurants représentant les 27 résistants. Compter environ 1h. Prévoir sono. Intervention d'enfants en rapport avec la transmission de mémoire.
- Prévoir réfection des croix endommagées, voire du monument (prise en charge par l'Etat). Prévoir un budget, ainsi que pour feux de Bengale, quelques exemplaires du livre « Tu prendras les armes »,...

4. Autres points abordés

- Visite d'une délégation croate pour étude du fonctionnement agricole et touristique en vue de leur propre développement.
- Abandon du projet d'achat d'une bande de terrain près garage communal par un particulier pour cause de prix trop élevé (environ 4500 € + frais, obligation pour la commune de vendre au prix du terrain constructible). Autorisation lui est donnée pour planter une haie végétale sur cette bande de terrain, à charge pour lui de l'entretenir.
- Problème de fonctionnement antenne télé. L'information est transmise au Syndicat du Serpaton.
- Proposition par le PNRV de la mise à disposition d'un outil complémentaire au « géoportail » précisant certains zonages techniques. Essai gratuit pour 2018. Accord du Conseil pour cet essai.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu
Le Mercredi 7 Mars 2018 à 20h30.

Le vote du budget aura lieu
Le Mercredi 11 avril 2018 à 14h.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat